

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 25 juin 2024

Membres
En exercice : 12
Présents : 12
Votants: 12
Pour: 12
Contre: 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
19 juin 2024
Date d'affichage:
19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq juin à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Brigitte DARMEDRU

Présents : Brigitte DARMEDRU, Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO, Nathalie SARRAU, Muriel WOLKOWICKI

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Objet: ACHAT DE PANNEAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE - DE_2024_33

La délibération DE_2023_38 de la séance du conseil municipal du 10 octobre 2023 n'ayant pas eu de suite, il est nécessaire de redélibérer.

Madame le Maire informe les conseillers que le projet d'acquisition de nouveaux panneaux est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police, le devis étant en cours de création par le fournisseur.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter une aide financière du département de Saône-et-Loire au titre des amendes de police dans le cadre du projet présenté ci-dessus, le plafond du taux de subventionnement étant de 40% du montant HT,

AUTORISE le Maire à signer les conventions afférentes.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27 / 06 / 2024
et publié ou notifié
le 27 / 06 / 2024



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.

AGEDI Dépôt Préfecture de SAONE ET LOIRE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/06/2024 071-217100841-20240625-DE_2024_33-DE